Le rapport sur les grandes manœuvres

Le ministre de la guerre a reçu le rapport d'ensemble de M. le général Saussier sur les grandes manœuvres d'armée.

La publication de ce document permettra au pays de ne plus douter de la valeur de tous les rouages de nos forces militaires.

Il est temps de mettre fin aux polémiques sur les défectuosités partielles du commandement et sur le rôle dévolu à la cavalerie.

Les Allemands au Soudan

Une correspondance particulière de Togo, arrivée par le paquebot *Taygète*, apporte l'information suivante, dont la portée est trop considérable pour que nous la publions sous réserves:

Le succès des expéditions Pfeil et Kling au Togoland interdit à tout jamais à la France de réunir ses possessions du Soudan occidental au Dahomey. Les Allemands ne sont plus qu'à quelques journées de marche de Oualaoulé, qui lui-même se trouve à proximité de Soy, point terminus des possessions françaises sur le Niger.

Un haut fonctionnaire du Togoland, interrogé par un compatriote, a dit que les efforts tendaient vers le Niger en faisant de la Volta blanche sa frontière.

L'Angleterre et la France, a-t-il ajouté, ont passé des traités et se sont attribué des territoires sans consulter l'Allemagne qui a, elle aussi, des intérêts en Guinée. S'il plaît à l'Allemagne d'aller à Soy et de contourner le Dahomey pour aller au Noupé, personne ne l'empêchera, ces territoires étant sans maîtres. Les Allemands n'ont pu arriver à la Volta supérieure, à cause de l'agitation qui s'est produite dans le Mossi à leur approche, mais ils reprendront bientôt leur marche en avant, et s'ils réussissent, ils créeront dans nos possessions du Soudan une enclave autrement importante que la Sierra-Leone et Capecoast.

TIRAGES D'OBLIGATIONS

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Obligations foncières 3 0/0 1879

Les numéros 1,693,060 et 1,056,818 gagnent chacun 100,000 fr.

Le numéro 1,298,597 gagne 25,000 fr.

Les numéros 1,046,414 — 616,287 gagnent chacun 40,000 fr.

Les numéros 163,482 — 1,333,418 — 1,248,871 — 1,245,286 — 316,772 gagnent chacun 5,000 francs.

Suivent 90 numéros gagnant chacun 1,000 francs.

Obligations foncières 3 0/0 1885

Le numéro 798,019 gagne 100,000 fr.

Le numéro 331,959 gagne 25,000 francs.

Les numéros 110,983 — 611,823 — 223,180 — 45,882 — 585,427 — 962,852 gagnent chacun 5,000 francs.

Obligations foncières 3 0/0 1877

Le numéro 423,808 gagne 100,000 francs.

Le numéro 349,160 gagne 50,000 francs.

Les numéros 99,934 — 93,519 gagnent chacun 10,000 francs.

L'INFLUENZA

A ROUBAIX

La variole a depuis quelque temps fait de nombreuses victimes dans notre ville, mais depuis huit jours cette épidémie a beaucoup diminué: aujourd'hui on ne signale que très peu de cas ne présentant aucun caractère de gravité.

En revanche l'influenza augmente et beaucoup de nos concitoyens sont atteints de cette désagréable maladie.

A TRELON

L'influenza sévit en ce moment à Trélon et à Glageon. Au commencement de décembre, c'était la commune de Wallers qui était frappée. Il faut dire toutefois que, s'il y a beaucoup de personnes atteintes, il n'y en a pas qui soient gravement malades.

A ANVERS

Anvers, 5 janvier. — L'influenza continue ici ses ravages; elle est funeste surtout aux vieillards. Le nombre quotidien des décès est de quarante à cinquante — ce qui est énorme pour notre ville. On me cite le couvent hospice de Saint-Vincent où, sur une population de près de trois cents personnes, il y a quarante-sept cas d'influenza, dont beaucoup de graves.

On a remarqué que les quartiers infestés le plus pernicieusement étaient ceux où l'on venait de faire des travaux aux égouts.

EN ITALIE

Gênes, 5 janvier. — La ville est très éprouvée par l'influenza. L'archevêque en est atteint.

On s'attend à un dénouement fatal.

Milan, 5 janvier. — L'influenza sévit avec violence à Milan.

Les écoles communales sont fermées pour huit jours, faute de personnel.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

LA CANDIDATURE DE M. LAMENDIN acclamée à Nœux

Lundi dans la soirée une importante réunion a été tenue dans la salle Guibert à Nœux.

M. Dambrine, trésorier de la section syndicale de Bruay y a le premier pris la parole pour exposer le but de la réunion et dire que déjà les mineurs de Bruay ont acclamé la candidature de M. Lamendin, le secrétaire général du syndicat des Mineurs du Pas-de-Calais en remplacement du regretté député Haynaut et ce, en raison des services rendus par lui à la classe des travailleurs et pour le venger des injures dont il a été l'objet dans ces derniers temps de la part de certains agitateurs.

M. Beugnet, délégué des mines de Béthune qui parle ensuite, dit que n'étant pas électeur dans la circonscription, il n'hésite cependant pas à recommander la candidature de M. Lamendin, estimant que les intérêts de la première circonscription de Béthune à laquelle il appartient sont les mêmes que ceux de la seconde et qu'il ne saurait être fait un meilleur choix.

Prévoyant le cas où l'on viendrait dire que le député Basly suffit pour représenter les mineurs, l'orateur déclare que M. Basly n'est pas plutôt exclusivement le député des mineurs que de tout autre corporation, il dit que celui-ci a toujours défendu l'agriculture au sein du Parlement et c'est du reste grâce à sa bonne intervention ajoute-t-il que la taxe sur l'importation du pain étranger a été votée.

M. Duc, président du syndicat des mineurs de Bruay résume ensuite la situation faite à Lamendin; il rappelle que c'est son esprit de justice qui l'a forcé à abandonner son emploi de porion aux mines de Liévin. Il parle de ses divers travaux depuis 1889 qui lui donnent droit à la reconnaissance des travailleurs en général, puis, comme les précédents orateurs, il conclut en réclamant de voter en masse pour M. Lamendin.

L'ordre du jour suivant est voté à l'unanimité.

Les ouvriers de la Compagnie des mines de Nœux, réunis en assemblée générale le lundi 4 janvier 1892, salle Guibert, approuvent les résolutions prises par les ouvriers mineurs de Bruay au sujet de la candidature du citoyen Lamendin en remplacement du regretté député Haynaut, auxquelles ils se rallient.

Comme eux, ils comptent que le citoyen Lamendin saura défendre avec énergie, les intérêts de la seconde circonscription de Béthune et espèrent que les comités républicains de la dite circonscription voudront bien accepter cette candidature.

La réunion a été levée aux cris de « vive le Syndicat! Vive Lamendin! »

Le Mouvement gréviste

Grève de menuisiers

Nous recevons de M. Auguste Maquet la lettre suivante:

Monsieur le Rédacteur,

Je lis dans votre numéro daté du 6 courant, un article intitulé: « Une grève de menuisiers à Lille». Permettez-moi d'y faire ces quelques observations.

Je puis vous garantir que je paie la façon à mes ouvriers plus chère que tous mes confrères; ils gagnent en moyenne de 4 à 5 francs par jour et non pas 18 à 20 francs par semaine, comme ils vous l'ont fait dire, — j'en ai même entre autres qui gagnent 6 et 7 francs par jours. Les ouvriers travaillant à l'heure sont payés à raison de 40 et 45 centimes de l'heure.

Quant à dire que j'ai donné comme raison que je n'avais pas beaucoup de commandes en ce moment, cela n'est pas, bien au contraire j'en ai et beaucoup et mes ouvriers ne l'ignorant pas en profitent pour ne pas accepter le travail aux mêmes prix de façon que paient mes concurrents; ce à quoi je suis forcé si je veux vendre à d'aussi bas prix qu'eux.

J'espère bien que vous aurez la bonté d'insérer, etc.

Auguste Maquet,
Fabricant de meubles, 180, rue Colbert, Lille.

***

L'attitude des grévistes continue à être très calme. Hier matin, quatre délégués sont allés trouver le patron pour lui demander la restitution de l'ancien tarif. Ce dernier a répondu qu'il maintiendrait la baisse de 10 p. 0/0 jusqu'au mois de mars.

Avant la nouvelle année, les ouvriers de M. Maquet gagnaient en moyenne, d'après ce qu'ils disent, de 18 à 20 francs par semaine. Tous sont aux pièces et ne sont par conséquent payés ni à l'heure, ni à la journée.

M. Maquet employait 30 ouvriers chez lui et 30 à l'extérieur. Les 30 premiers sont en grève, quant aux autres, ils ont momentanément cessé le travail.

Les délégués iront de nouveau jeudi matin à 9 heures trouver leur patron. Ils sont décidés à ne reprendre le travail qu'à l'ancien tarif.

Grève des cochers parisiens

Paris, 5 janvier. — Les cochers de l'*Urbaine* ont tenu une réunion à la Bourse du Travail. Annoncée pour deux heures, elle n'a commencé qu'à quatre heures.

Le président a donné lecture d'une lettre que lui a adressée l'administrateur de l'*Urbaine* disant que rien ne peut être ajouté à la réponse faite avant-hier à la délégation.

On s'est occupé du fonctionnement de la caisse de secours.

On annonce l'arrestation de trois grévistes. Le bureau se rendra demain matin à la Préfecture de police pour demander leur mise en liberté.

La séance a été levée à six heures, après le vote d'un ordre du jour décidant la continuation de la grève et envoyant des remerciements aux collègues qui leur sont venus en aide.

Réunion demain, à deux heures.

Les portefaix de Cette

Cette, 5 janvier. — La réunion des entrepreneurs ayant accepté la journée de dix francs, la grève des portefaix est terminée. Les portefaix se promènent en ville en chantant, avec des drapeaux qu'ils agitent.

Comment le "Réveil" écrit l'histoire

Voici ce que le *Réveil* raconte à propos de la conférence faite récemment à l'Hippodrome de Lille par M. le marquis de Morès:

Les nombreuses personnes qui y assistaient n'ont peut-être pas remarqué que dans la salle se trouvaient quelques officiers en bourgeois, venus là en simples curieux, comme on va au théâtre. La chose fut pourtant remarquée et rapportée par quelques mouchards à M. Vel-Durand.

Celui-ci n'eut rien de plus pressé que d'adresser immédiatement à ce sujet un rapport à M. le Ministre de l'Intérieur qui le transmit à M. de Freycinet. Celui-ci ordonna aux chefs de corps de la garnison de Lille d'ouvrir une enquête pour connaître les officiers qui avaient assisté à la réunion.

La franchise et la loyauté étant les premières vertus des soldats français les *coupables* se firent connaître sans hésiter et avouèrent le crime qu'ils avaient commis. Qu'en résultera-t-il? Des arrêts de rigueur ou un déplacement?

L'affaire, vraiment, en vaut la peine et M. Vel-Durand ne pourra qu'applaudir à de telles mesures.

Quant à nos officiers — et le public avec eux — ils sont à même de juger, par ce seul fait, de l'esprit large, pratique, du préfet que la France nous envie.

Après cette nouvelle frasque, on peut tirer l'échelle.

Tout commentaire serait superflu.

Notre confrère nous permettra de ne point partager sa façon de penser sur la superfluité des commentaires que comporte ce racontar.

Ce qu'il y a de vrai dans cette histoire, *c'est qu'elle est fausse d'un bout à l'autre.*

Jamais M. le Préfet du Nord n'a adressé le moindre rapport à M. le Ministre de l'intérieur sur la présence d'officiers à la conférence de M. de Morès.

M. le ministre de la guerre n'a pas davantage été avisé d'un fait de ce genre par M. Vel-Durand.

Nous savons toutefois qu'à la suite d'une note parue dans la *Dépêche* du 21 décembre et signalant la présence à l'Hippodrome d'officiers vêtus en bourgeois, le major de la garnison a fait demander au commissariat central quelques explications à ce sujet.

Il a été répondu par M. le commissaire central qu'aucun agent n'avait signalé la présence d'officiers à la conférence et qu'il en savait sur ce point, beaucoup moins long que ne paraissait en savoir la *Dépêche*.

Et l'incident a été clos.

On peut juger par les accusations formulées à l'adresse de M. Vel-Durand par le *Réveil du Nord* que ce journal continue sa campagne à bâtons rompus et avec le tact d'une corneille abattant des noix.

Il se contente d'accuser à tort et à travers il frappe n'importe où et sur n'importe qui. Tantôt sur le préfet, tantôt sur le maire, tantôt sur les adjoints, tantôt sur les conseillers.

Il y va aveuglément, mais à tour de bras.

Quant à vérifier préalablement l'exactitude des renseignements qui lui sont fournis, c'est là son moindre souci.

Il lui faut quand même et tous les jours, un « nègre », quel qu'il soit. Eh bien, continuez!

Quel dommage qu'Anastay ait été arrêté. Le *Réveil* aurait certainement découvert un de ces jours que le coupable était dans nos murs et qu'il occupait un siège quelconque à la préfecture ou à la mairie.

Cette façon de renseigner le public en daubant sans raison, mais avec une conviction robuste sur des adversaires politiques, est tout-à-fait joyeuse.

C'est une nouvelle conception du journalisme.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Tempête annoncée. — Le bureau météorologique du *New-York Herald* signale une dépression barométrique ayant actuellement son centre à la hauteur du cap Race et qui causera probablement des troubles atmosphériques sur les côtes de la Grande-Bretagne et de la France vers la fin de la semaine.

Personnel administratif. — Service de la voirie. — MM. Léon Delhoor, agent voyer cantonal à St-Amand et Emile Clément, même qualité à Cassel, sont élevés à la deuxième classe de leur grade.

MM. Gustave Laude, agent-voyer cantonal à Valenciennes et Tiburce Debu, id. à Landrecies, sont élevés à la 3e classe de leur grade.

MM. Ernest Caullery, agent voyer cantonal à Bouchain et Victor Cardon à Douai, sont élevés à la 4e classe.

Dans les commis, M. Lucien Vangheluven, à Hazebrouck est élevé à la 2e cl. de son grade et Placide Dusol, à Lille, à la 3e cl. M. Zéphir Allianne, à Lille monte à la 3e cl. et est détaché à Avesnes, François Hoguet, nouvellement admis est nommé commis de 3e cl. à Hazebrouck en remplacement de M. Dumont, appelé au service militaire.

Chronique locale

ROUBAIX

La neige. — Roubaix boueux. — Le déblaiement des rues. — Fils du Télégraphe et du Téléphone.

La fête des rois, célébrée mardi soir, selon l'antique usage, dans la plupart des familles de Roubaix nous est arrivée cette année avec la première neige, pardon, le lendemain de la première neige, car c'est lundi vers quatre heures et demie qu'elle a commencé à tomber à gros flocons, à si gros flocons que dès cinq heures, son épais tapis craquait sous les pas des excellents Roubaisiens ahuris de son apparition aussi subite qu'inattendue.

Très agréables à voir tomber ces petits flocons, voltigeant et dansant dans l'air glacé une sarabande folle, très gais leurs ébats sous le ciel gris de janvier, pour celui qui les contemple dos au feu et ventre à table par une croisée bien fermée, tandis que la cuisinière apporte sur la table la dinde dorée et que le champagne frappé pétille dans les verres.

Mais triste, le lugubre linceul qui couvre la terre, pour ceux qui n'ont pas de logis, qui n'ont pas de souliers

> Voyez: la neige tombe et la terre est glacée,
> Et je n'ai rien pour me couvrir!

disait le petit savoyard: Et il y a à Roubaix beaucoup de petits, qui pour n'être pas savoyards, n'en sont pas moins victimes de ce triste cortège de neiges et de frimas que nous amène le lugubre bonhomme Hiver.

Et dès hier les rues de Roubaix n'étaient plus blanches, mais boueuses, d'une boue aqueuse et noire. Partout on s'enfonçait d'un demi pied, et on s'abordait par cette phrase: « Quel temps! j'ai les pieds trempés! » — « Et moi donc! » — « Mais comment se fait-il qu'on ne fasse pas enlever tout çà? »

Il faut espérer que le déblaiement s'effectuera aujourd'hui même, et le service de la voirie ne peut manquer d'y veiller. L'effectif du service de l'ébouage est insuffisant, qu'on prenne des hommes. Il ne manque pas, malheureusement des bras inoccupés à Roubaix en ce moment.

La neige fondue ou à moitié fondue serait seulement mise en tas, que déjà les piétons seraient moins à plaindre. La rue de la Gare, par exemple, est un véritable cloaque, et il y a urgence à opérer un nettoyage sommaire.

Et les communications téléphoniques et télégraphiques! Désolant aussi de ce côté-là. La neige tombant avec violence lundi s'était attachée aux fils, et la gelée survenant là-dessus, les fils se sont rompus un peu partout, venant cingler la figure des passants, se fourrant dans leurs jambes, les faisant tomber.

Et les « allô » les plus retentissants ont été impuissants à rétablir les communications durant la journée de mardi! Plus de correspondances, ni en ville, ni entre Roubaix et Tourcoing, ni entre Roubaix et Lille, ni avec Fourmies. Un désarroi complet.

Il serait utile que l'administration des téléphones nous dise si un pareil désarroi doit se produire chaque fois que la neige tombera? Le renseignement nous semble intéressant à connaître.

Les communications télégraphiques avec Lille ont été rétablies durant la journée de mardi.

La circulation des tramways n'a été interrompue sur aucune ligne.

Réunion de commission. — La commission mixte des eaux se réunira à l'Hôtel-de-Ville de Tourcoing jeudi prochain, 7 janvier, à 4 h. du soir, pour examiner les questions suivantes:

Distribution d'eau potable; projet de construction d'avant-puits.

Distribution des eaux de la Lys. Compte budgétaire de 1890. Prolongement de la conduite du Hantin. Exécution d'une partie de la conduite maîtresse de ceinture à Roubaix, mitoyenneté Mazurel-Tiberghien. Extension du marché aux fontes. Affaires diverses.

Résultats d'adjudication. — Mardi à 11 h. du matin a eu lieu à la mairie l'adjudication pour la construction d'un aqueduc central, rue de la Perche.

Le devis s'élevait à la somme de 4900 fr y compris 125 fr. 80 pour dépenses imprévues.

Le cautionnement était de 135 fr.

Deux soumissionnaires se sont présentés: M. Jules Desplanque, entrepreneur a offert un rabais de 1 0/0 et M. Louis Bellot qui s'est engagé sans rabais.

M. Desplanque a été déclaré adjudicataire.

Vente de terrain rue de la Gare. — *Enquête de commodo.* — Par une délibération en date du 6 novembre 1891, le Conseil municipal demande d'aliéner amiablement, au profit de Mme veuve Mazure-Watinne, une parcelle de terrain de 8m.29 située rue de la Gare.

Pendant huit jours, du 2 au 10 janvier courant, le projet et les pièces visés seront déposés au Secrétariat de la Mairie, afin que les habitants puissent en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, le 11 Janvier courant, de 3 à 4 heures du soir, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, M. Louis Pluquet, maire de Croix, recevra les réclamations et les observations relatives au projet dont il s'agit.

Accidents. — Lundi, vers 7 heures du soir, Léon Etienne, âgé de 22 ans, peigneron, demeurant rue Solférino, 41, traversait la rue St-Georges, lorsque son pied glissa sur la couche de neige et il tomba; un agent de passage, aidé de quelques personnes, le transporta au poste central. M. le docteur Dujardin, donna les premiers soins et constata qu'il s'était fait une entorse à la cheville.

— M. Auguste Dubois, marchand de lait battu à Wilhem, a reçu sur le pied un tonneau qu'il chargeait, rue Inkermann, lundi, vers trois heures. Il avait eu la cheville foulée.

Le marchand fut mis sur sa voiture et put ainsi retourner à son domicile.

— Lundi, vers trois heures et demie du soir, une femme de 83 ans, Séraphine Bettremieux, pensionnaire aux Petites-Sœurs, était amenée au poste du Pont-Morel; la vieille femme était tombée à plusieurs reprises dans la rue Meyerbeer et s'était fait une blessure à la tête et plusieurs contusions aux mains.

L'agent de garde lava les blessures et requit une voiture pour faire transporter Séraphine Bettremieux à l'asile.

— Le jeune Emile Lesaffre, âgé de trois ans et demie, demeurant boulevard de Cambrai, cour Sélosse, s'est fracturé la cuisse droite en tombant. Il a été transporté à l'hôpital.

Un fils brutal. — Le nommé Emile Lagache, âgé de [illegible] ans, demeurant rue de Condé, 30, était complètement ivre lundi soir et était venu faire du tapage dans la rue St-Amand, où demeure sa mère; il était même entré chez elle et avait cassé une table.

Un voisin, M. V. Pottier, attiré par les cris que poussait la mère menacée, avait voulu s'interposer, mais avait reçu des coups de poing et de pied; un agent conduisit l'ivrogne au dépôt du 2e arrondissement.

Menus faits. — Lundi vers 10 heures du soir, l'agent Lézy, amenait au poste central le nommé J. D. âgé de 26 ans, commissionnaire public qui déclarait avoir reçu un coup de couteau d'un sieur D... cabaretier, Grande Rue; J. D., portait en effet une blessure au pouce. Les agents Lorthiois et Lézy se rendirent chez le cabaretier qui leur dit avoir refusé à boire au commissionnaire qui était ivre; ce dernier avait alors fait du tapage sur la rue et avait brisé deux carreaux, ce qui lui avait probablement fait cette blessure.

L'incendie de la rue du Curoir. — Le montant des dégâts de l'incendie qui s'est déclaré lundi soir, est évalué à 6000 fr. dont 4.000 fr. pour les marchandises et 2,000 fr. pour les métiers et l'immeuble. Il y a assurance à plusieurs compagnies.

Mise en recouvrement des contributions — Les rôles de la taxe représentative des droits de transmission entre vifs et par décès, dus pour l'année 1891, par les établissements propriétaires de biens de main-morte, situés dans la ville de Roubaix, revêtus des formalités prescrites par la loi, sont en recouvrement à partir de ce jour.

Les contribuables qui se croiraient indûment imposés ou surtaxés, sont avertis qu'il leur est accordé 3 mois, à dater d'aujourd'hui pour adresser à M. le Préfet une demande en décharge ou en réduction (rôles supplémentaires).

Les réclamations auxquelles ne seraient pas joints l'extrait du rôle et les quittances des termes échus ne seront pas admises. Celles qui ont pour objet une cote au-dessous de 30 fr. ne sont pas assujetties au droit de timbre.

***

Les rôles de la taxe militaire (rôles primitifs) revêtus des formalités prescrites par la loi, sont en recouvrement à partir de ce jour.

Les contribuables qui se croiraient indûment imposés ou surtaxés, sont avertis qu'il leur est accordé 3 mois, à dater d'aujourd'hui, pour adresser à M. le Préfet une demande en décharge ou en réduction.

Les réclamations auxquelles ne seraient pas joints l'extrait du rôle et les quittances des termes échus ne seront pas admises.

Celles qui pour objet une côte au-dessous de 30 francs ne sont pas assujetties au droit de timbre.

VILLE DE ROUBAIX

Condition publique des soies, des laines et des cotons

Relevés annuels comparatifs

Mouvement du mois de décembre 1889:

1,173 colis de soie	83,977 k.
247,750 colis de laine peignée	26,661,828
48,807 colis de laine filée	5,262,094
4,257 colis de blousses	461,867
18,531 colis de coton	1,983,827
320,518 colis pesant ensemble	34,453,165
Décreusage 1,529	opérations
Titrage 21,417	id.

Mouvement du mois de décembre 1890:

921 colis de soie	83,329
220,841 colis de laine peignée	23,768,266
39,621 colis de laine filée	4,276,039
4,932 colis de blousses	535,931
19,009 colis de coton	2,035,363
285,414 colis pesant ensemble	30,699,928
Décreusage 1,511	opérations
Titrage 18,505 1/2	id.

Mouvement du mois de décembre 1891:

1,165 colis de soie	94,771
223,615 colis de laine peignée	24,072,190
49,016 colis de laine filée	5,295,684
7,916 colis de blousses	857,207
23,532 colis de coton	2,521,906
305,264 colis pesant ensemble	32,841,558
Décreusage 1,751	opérations
Titrage 22087 1/2	id.

Le directeur,
BIPPER.

TOURCOING

Attaque nocturne. — Dimanche dernier, un tisserand qui habite la rue Louis Leloir, Cyrille Gomaere revenait du Risquons-Tout, où il avait passé l'après-midi, quand il fut attaqué non loin du bureau des douanes, par trois individus qui, en un tour de main, le terrassèrent et après lui avoir soustrait son porte-monnaie, ne trouvèrent rien de mieux que de jeter le pauvre homme dans un des fossés qui bordent la route.

Le coup fait, les lâches agresseurs crurent prudent de prendre la poudre d'escampette. Gomaere vint, mardi seulement, déclarer à M. Duvigneau commissaire de police, les faits que nous venons de rapporter; son porte-monnaie contenait 11 francs.

Gomaere a été confronté avec quatre individus soupçonnés d'être les auteurs de cette agression, mais il a déclaré ne pas les reconnaître.

Extradé. — Mardi après-midi les gendarmes de Mouscron ont remis à leur collègues de Tourcoing un individu, âgé de 48 ans, né à Mayenne (Mayenne) et nommé Almérick Despoulains.

Cet homme précédemment était caissier à Paris, et était recherché par le parquet de la Seine, à la suite d'une plainte pour abus de confiance déposée contre lui.

Despoulains s'était enfui en Belgique. Il a été arrêté par la police de Gand; il sera conduit mercredi à la prison de Lille et de là dirigé sur Paris.

Cours de sculpture. — On nous prie d'annoncer que l'ouverture du cours de modelage et de sculpture, aux Ecoles académiques aura lieu le mardi 12 janvier à midi et demi.

Les cours se continueront tous les jours de la semaine, à la même heure, le lundi excepté.

Les élèves désireux de suivre ces cours, sont invités à se présenter au secrétariat de la mairie, pour qu'il soit pourvu à leur inscription.

VILLE DE TOURCOING

Condition publique des matières textiles

Relevés mensuels comparatifs

Décembre 1889	Lots	Kil.
Soie	3	160
Laine peignée	723	1,312,938
Laine filée	637	237,559
Blousses	82	95,979
Coton	101	66,548
Totaux	1546	1,713,204
Décembre 1890		
Soie	2	186
Laine peignée	788	1,481,626
Laine filée	646	244,075
Blousses	79	67,826
Coton	145	79,2[illegible]
Totaux	1661	1,872,798
Décembre 1891		
Soie	1	368
Laine peignée	639	1,307,634
Laine filée	751	265,436
Blousses	71	119,569
Coton	161	101,206
Totaux	1652	1,794,213
Conditionnements	5496	
Titrages	327	
Décreusages et Lavages	95	

Le directeur,
Arthur Bonte.

CAISSE D'ÉPARGNE DE TOURCOING

Séances des 3 et 4 Janvier 1892

Détail des opérations de la caisse mère et des succursales

Tourcoing.	205	déposants dont	44	nouv.	44 096	»
Blanc-Seau.	7	—	1	—	1.706	»
Croix-Rouge	14	—	1	—	595	»
Halluin.	5	—	0	—	270	»
Linselles	13	—	8	—	8.202	»
Roncq.	7	—	0	—	2.870	»
Bondues	5	—	0	—	4.000	»
Bousbecque.	2	—	0	—	70	»
Neuville.	4	—	1	—	790	»
Mouveaux.	7	—	5	—	1.970	»
Totaux.	269		56		53.563	»
Tourcoing.	406	remb. dont	22	soldés	61.564	22
Blanc-Seau.	2	—	0	—	4.141	26
Croix-Rouge.	1	—	0	—	1.23	38
Halluin.	2	—	0	—	100	»
Linselles.	11	—	1	—	2.110	»
Roncq.	5	—	1	—	1.926	76
Bondues.	»	—	0	—	»	»
Bousbecque.	6	—	2	—	2.471	33
Neuville.	3	—	1	—	250	76
Mouveaux.	»	—	0	—	»	»
	438		33		73.390	33

Administrateurs de service pendant le mois de janvier 1892, 1re quinzaine:

A Tourcoing: MM. J Tack, Georges Lefebvre, Edmond Leroux fils. — Au Blanc-Seau: M. Caucheteux. — A la Croix-Rouge: M. A. Wicart. — A Halluin: M. L. Odou. — A Linselles: M. H. Delahoutre. — A Roncq: M. Manessiez. — A Bondues: M. Deheulle. — A Bousbecque: M. Dalle. — A Neuville: M. Cau-Carette. — A Mouveaux: M. Lepers.

Le Caissier,
L. Leduc.

OBSERVATIONS MÉTÉRÉOLOGIQUES

Faites à Tourcoing

Le 5 janvier 1892, par Bouriez-Dujardin fils, opticien Grand'place

Thermomètre	maxima de la nuit	1	au-dessus 0.
»	minima de la nuit	2	au-dessous 0.
»	à 7 h. du matin	0	au-dessus 0.
»	à 8 h. du soir	5	au-dessus 0.

Baromètre à 9 heures du soir, 765 mm. (Variable en baisse sur la veille de 1 mm.

THÉ CHAMBARD Se méfier des Contrefaçons

Croix. — Le sieur Delbecq, 38 ans, père de cinq enfants, graisseur chez M. Isaac Holden, a eu la main gauche prise dans un engrenage, lundi à minuit. Le médecin de l'établissement lui a donné les premiers soins dans la loge du concierge et a constaté qu'il avait la main absolument coupée en diagonale. Le blessé a été reconduit dans la voiture de la maison, chez sa femme, garde-barrière au passage à niveau du Pont-de-la-Marque, à Ascq.

LILLE

SI J'ÉTAIS ROI

La reprise de *Si j'étais Roi* qui a eu lieu hier au théâtre a été favorablement accueillie; l'interprétation, hâtons-nous de le dire, a été très bonne et le public n'a pas ménagé ses applaudissements aux excellents artistes: Mmes Verheyden et Tastet, MM. Cornubert, Montfort, Degrave et Carrell qui forment un ensemble réellement irréprochable.

Le second acte surtout a été enlevé d'une façon qui mérite les éloges les plus sincères et le divertissement réglé par Mlle E. Viola n'a rien laissé à désirer.

L'orchestre, sous l'habile et intelligente direction de M. Sinsoilliez, a eu sa large part de succès.

On annonce pour jeudi prochain, la reprise du *Songe d'une Nuit d'été* d'Ambroise Thomas.

Quant à *Lohengrin*, la première représentation est irrévocablement fixée au lundi 18 janvier; les répétitions sont menées très activement et M. Vehl ne néglige rien pour donner à cette première tout l'éclat que comporte une œuvre de cette importance. Ce sera une véritable solennité musicale qui attirera tous les dilettants de la région.

Z.

Décoration. — Une dépêche nous apprend à la dernière heure que M. le docteur Follet, doyen de la Faculté de médecine de Lille est nommé Chevalier de la Légion d'honneur.

Nos félicitations les plus chaleureuses à notre éminent concitoyen.

Suicide d'un enfant. — Hier matin, un enfant de treize ans fut trouvé pendu, quand on coupa la corde, il était trop tard. Le docteur Jousset constata que la mort pouvait remonter à environ deux jours.

On attribue ce suicide à des remontrances que le père aurait faites à son fils.

Les vols. — La police a arrêté rue de Juliers le nommé Aimé Ivencs, 28 ans, serrurier belge, sans domicile fixe, qui était porteur d'un paquet de vêtements et de marchandises dont il a refusé de faire connaître la provenance. Ce sont tous objets volés à des inconnus. Ce voleur est également sous le coup d'une infraction à un arrêté d'expulsion.

— Le service de la sûreté a arrêté toute une bande d'individus suspects qui avait élu domicile rue de Sellin 6, et qu'il a mis à la disposition de M. le commissaire de police du 7e arrondissement. Ce sont les nommés: Léopold Coucke, Joseph Wayemberghe, Charles Wayemberghe, Edouard Storme, François Wayemberghe et Angèle Leroy.

A la suite de l'interrogatoire que leur a fait subir M. le commissaire, les deux derniers ont été mis en liberté; mais les quatre autres ont été déférés au parquet, ayant été reconnus coupables des nombreux vols suivants: le 22 novembre vol de 5 litres de liqueurs, le 8 décembre d'une cruche de rhum, le 11 décembre d'un fromage de Hollande, le 15 décembre d'une cruche d'amer, le 28 décembre, de divers outils de boucher, le 29 décembre d'un bidon de lait et de quatre grandes coquilles, le 30 décembre d'un seau en cuivre, et le 31 décembre d'une voiture de boulanger; tous vols commis au préjudice de divers commerçants du quartier.

Ces individus sont en outre, soupçonnés d'être les auteurs d'un vol d'une somme de 105 fr., commis le 27 novembre au préjudice de Mme Ruysschaert, et de celui de diverses marchandises d'épiceries, commis le 31 décembre, chez M. Choisy-Poirié.

Ces voleurs partaient dans la nuit pour Roubaix où ils écoulaient leurs produits, après quoi ils rentraient à Lille dans la journée.

Deux de ces voleurs, Léopold Coucke et Joseph Wayenberghe sont de plus sous le coup d'une infraction à un arrêté d'expulsion.

— Des malfaiteurs se sont introduits dans le jardin de M. Salingue, facteur des postes, rue du Sabot, 12, et y ont dérobé une poule et deux lapins.

— M. le commissaire de police du 6e arrondissement a ouvert une enquête au sujet d'un vol commis le 1er janvier chez M. Emile Michel, 52 ans, marchand épicier, rue des Postes, 190, pendant qu'il était allé faire ses visites de nouvel an.

Des individus restés inconnus se sont introduits chez lui et ont enlevé une quantité considérable de marchandises pouvant s'élever à une somme d'environ 500 fr. ainsi que du linge et des vêtements.

C'est en rentrant le soir, vers 9 heures que M. Michel s'est aperçu du vol.

— Hier soir, à huit heures, on a enlevé des du cheval attelé à la voiture de place, conduite par M. Joseph Berthe, une couverture d'une valeur de 22 francs. Des recherches sont opérées.

Affaire de mœurs. — Le nommé Jules Hollebecke, journalier à Lille, quai de l'Ouest, 35, belge, 83 ans, a été arrêté pour outrages aux mœurs envers Mme D..., boulangère.

Un escroc. — Lundi, M. le Commissaire de police du 6e arrondissement, recevait une plainte en escroqueries d'une somme de 65 fr. que lui déposait Mme veuve Montaigne, graveur, rue Mazurel, 2.

Il y a environ une quinzaine de jours, un Parisien, arrivant de la Belgique, se présentait chez cette dame et était agréé pour faire quelques gravures. Peu à peu, il gagna la confiance de sa patronne et finit par la décider à lui faire faire la place, c'est-à-dire, à rechercher les commandes.

Pour sa mise en route, Mme Montaigne lui donna une somme de 65 fr. Elle commençait à être inquiète sur le sort de son argent, quand la semaine dernière, un de ses ouvriers rencontra le Parisien dans un estaminet et lui manifesta son étonnement de n'avoir pas encore reçu la moindre commande. Notre homme remit alors à son ancien collègue une commande de 100,000 circulaires pour une maison de Bruxelles, et une autre de 10,000 têtes de lettres pour un banquier de Paris.

Avant d'exécuter les commandes, Mme Montaigne voulut en obtenir confirmation des maisons. Des deux côtés, on lui répondit qu'on n'avait remis aucun ordre; c'est alors qu'elle avisa la police.

On retrouva le Parisien, Edouard Simon, 32 ans, chez un nommé Devisme, né à Roubaix, sans profession, rue du Magasin. Simon essaya d'affirmer sa sincérité dans la remise des commandes en lui disant qu'elles lui avaient été obtenues par le canal de Devismes, qui venait de quitter son emploi de caissier chez le banquier de Paris.

Sur ces entrefaites, la propriétaire de Devismes, Mlle Deribreux Louise, débitante rue du Magasin, vint déclarer au commissariat du 2e arrondissement qu'elle avait, le dimanche, confié à Simon une pièce de 5 francs démonétisée pour que celui-ci en fît l'échange, mais qu'il n'avait plus reparu.

Quant à Devismes, il a bien reconnu avoir donné l'hospitalité à Simon, mais il nie lui avoir remis la moindre commande.

Simon a été mis à la disposition du parquet, en dépit de ses dénégations et malgré la promesse que ses parents [illegible] les sommes qui lui sont réclamées.

Bon voyage! — Eugène Lavallée, 32 ans, se disant voyageur, demeurant à Dunkerque, rue Poissonnière, était venu, à l'occasion de la nouvelle année, passer quelques jours dans notre ville. Hier matin il entra à l'estaminet Gaeremynck, rue des Postes, 232 et, après avoir pris pas mal de consommations, demanda à la cabaretière de lui prêter une somme de cinq cents francs. Mme Gaeremynck ne connaissant pas Lavallée, les lui refusa.

Ce dernier, en compagnie d'un de ses amis se rendit sur la Grand'Place et prit une voiture pour se faire conduire à Roubaix.

La journée, commencée par des libations, continua joyeusement et Lavallée fut ramené le soir dans un état presque complet d'ébriété. Il se rendit au café Belle-Vue, mais le cocher qui se doutait que son client allait déguerpir sans lui payer le prix de sa course, attendit. Il fit bien, car quelques minutes plus tard, Lavallée cherchait, par la sortie de derrière à gagner la rue Jean-Roisin.

L'automédon se mit à sa poursuite et le conduisit au poste de police.

Lavallée n'en est pas à son coup d'essai, il a déjà subi deux condamnations correctionnelles pour filouterie et rébellion aux agents.

Abus de confiance. — Le 30 décembre dernier vers deux heures de l'après-midi, le nommé Théodore Quentin, 45 ans, rémouleur rue des Etaques, n° 9, se présentait chez Mme veuve Magin, rentière, rue des Fossés-Neufs, 55, pour demander s'il n'y avait pas de ciseaux ou couteaux à repasser. Cette dame lui confia un couteau. Quand il le rapporta, comme elle n'avait pas de monnaie pour payer les 60 centimes qu'il réclamait, Mme Magin lui remit une pièce d'or de 10 fr. qu'il devait aller changer. Mais Quentin ne reparut plus. De là, plainte et arrestation de cet individu, qui a déjà subi trois condamnations pour faits semblables.

— Il y a deux mois, un nommé Elie Werquin, actuellement détenu à Poperinghe (Belgique), demanda à son patron, M. de Breyne, bijoutier, rue Masséna, 28, de lui confier une chaîne en or, qu'il devait présenter à une personne qui était amateur d'en acheter. Une chaîne, du prix de 105 francs lui fut donc remise, mais Werquin ne se représenta plus chez son patron. Celui-ci constata en outre la disparition de deux broches en argent d'une valeur de cinq francs. Procès-verbal pour cet abus de confiance, a été dressé à la charge du délinquant.

Menus faits. — Lundi, vers neuf heures, un camion chargé de blocs de marbre traversait la rue Solférino pour se rendre chez M. Lepez, marbrier, rue Grande-Allée, 46, quand ces blocs tombèrent sur la chaussée et se brisèrent. Heureusement, personne ne fut blessé, mais la perte est assez sérieuse: elle est estimée à 7000 fr.

— Le même jour, vers onze heures et demie du matin, M. Henri Flassette, 35 ans, garçon de magasin, rue des Stations 37, est tombé malade place du Lion d'Or, et, après avoir reçu les soins de M. le docteur Coppens, a été admis à l'Hôpital Saint-Sauveur

— Le soir, vers quatre heures et demie, le jeune Fernand Busse, 3 ans 1/2, rue Courouble, 27, traversait la rue de Wazemmes quand il fut renversé par un cheval. Il ne s'est fait aucune blessure.

LE NORD

Anstaing. — Hier matin, vers 5 heures, un incendie s'est déclaré dans la ferme de M. Florimond Dalbrémont.

En s'éveillant, les domestiques ont aperçu de la fumée qui s'échappait du fournil.

Ils donnèrent aussitôt l'alarme et les secours s'organisèrent. Malgré le dévouement de chacun, l'écurie, la grange dans laquelle se trouvaient des récoltes, et le fournil furent la proie des flammes. Les dégâts, qui sont évalués à 8000 fr. environ, sont couverts par une assurance.

La gendarmerie de Lannoy a commencé son enquête à 1 h. 1/2 de l'après-midi. La cause du sinistre est inconnue.

Fretin. — Hier, vers 5 heures du soir, un accident de voiture est arrivé près la gare de Fretin.

La voiture de M. Caille, de Bourghelles, a accroché celle de M. Lefebvre, négociant rue du Grand-Balcon, à Fives-Lille.

M. Lefebvre a été jeté en bas de sa voiture et dans sa chute s'est assez gravement contusionné.

VALENCIENNES

Noyé. — Un ancien employé de la Compagnie d'Anzin, Achille Willez, demeurant à Bruay(?), a été trouvé noyé à Wavrechain-sous-Denain dans un fossé profond de 50 cent. à peine.

On suppose que légèrement pris de boisson et trompé par l'obscurité, il sera tombé dans le fossé.

Chagrin d'amour. — Une demoiselle B..., de St-Amand, à qui sa mère refusait le consentement de mariage avec son amant, a décidé de mettre fin à ses jours en se jetant à l'eau derrière la fabrique de Marillon. On est heureusement arrivé assez tôt pour la repêcher vivante.

AVESNES

Suicide. — Un jeune homme d'Hérin, M. Gourdin, caporal au 84e de ligne, 1er bataillon, 3e compagnie, en garnison à Avesnes, donnait depuis quelques jours des signes d'aliénation mentale. Dans la nuit de dimanche à lundi, il s'est jeté du deuxième étage sur le pavé de la cour de la caserne Chémerault.

Ses camarades s'empressèrent de le relever et la transportèrent à l'infirmerie du corps, où il ne tarda pas à rendre le dernier soupir.